

Table des matières

Préface	9
Le droit des libéralités et régimes matrimoniaux – comparatifs	11
<i>Philippe DE PAGE</i>	
Introduction	11
Section 1. Le droit successoral <i>ab intestat</i>	12
§ 1. L'étendue des droits successoraux	12
§ 2. La réserve et la quotité disponible	13
Section 2. Les libéralités et leurs incidences successorales	15
§ 1. Le rapport des donations et legs	15
§ 2. La réduction des libéralités	22
Section 3. Le pacte successoral	27
Section 4. L'application de la loi du 31 juillet 2017 sur les successions et libéralités dans le temps	34
Section 5. Les avantages matrimoniaux en séparation des biens	37
Réflexions finales	39
La réforme belge des libéralités et régimes matrimoniaux : incidences spécifiques et aspects comparatifs	41
<i>François DERÈME</i>	
Section 1. L'incidence du choix de droit applicable sur les règles du rapport des libéralités faites au conjoint	42
Section 2. L'incidence du choix de droit applicable sur la réserve du conjoint survivant	43
Section 3. L'incidence du choix de droit applicable sur la valorisation de l'usufruit du conjoint survivant	44
Section 4. Les dispositions testamentaires permettant de corriger les différences entre les valorisations civiles et fiscales de l'usufruit	46
Section 5. Les incidences du rapport des libéralités faites aux enfants, dans le contexte des donations belgo-françaises	47

Section 6. L'incidence du choix de droit applicable sur la possibilité de révocation des donations en cas de survenance d'enfant	52
Section 7. La révocation des donations entre époux et le changement de résidence	53
Section 8. Les effets, en droit français, d'une clause de retour conventionnel facultatif	55
Section 9. L'apport de biens en communauté, antérieur à des donations consenties aux enfants communs	55
La fiscalité des donations et successions dans un cadre franco-belge vue depuis la Belgique	59
<i>Gilles DE FOY avec la collaboration de Jennifer DAS</i>	
Introduction	59
Section 1. Les droits de succession dans un cadre franco-belge	61
§ 1. Détermination et application du droit fiscal applicable dans une dimension internationale	61
§ 2. Aperçu historique et cadre législatif applicable en Belgique en matière de fiscalité successorale	62
A. Conditions de prélèvement de l'impôt successoral	64
B. Champ d'application	64
§ 3. Application du droit fiscal successoral français	69
A. Le prélèvement de l'impôt successoral français lorsque le domicile fiscal du défunt est situé en France	69
B. Le prélèvement de l'impôt successoral français sur les biens du défunt situés sur le territoire français	70
C. Le prélèvement de l'impôt successoral français sur les biens recueillis par un héritier, donataire ou légataire domicilié en France au jour du décès et qui y était domicilié pendant au moins six ans au cours des dix dernières années	71
§ 4. Convention du 20 juillet 1959 entre la Belgique et la France, tendant à éviter les doubles impositions et à régler certaines autres questions en matière d'impôts sur les successions et de droits d'enregistrement	72
A. Principe général de taxation dans l'État de domicile du défunt (art. 8, Convention)	72
B. Exceptions (art. 4 à 7, Convention)	73
C. Exonération sous réserve de progressivité	75
D. Règles applicables aux dettes successorales	76

Section 2.	Principes de fiscalité successorale en Belgique	76
§ 1.	Base imposable = actif net (actif – passif)	76
§ 2.	Actif successoral soumis aux droits/impôt de succession en Belgique	77
A.	L'actif réel	77
B.	Les actifs fictifs	78
C.	Les legs fictifs	80
D.	Évaluation de l'actif imposable	90
E.	Passif admissible à la succession	94
§ 3.	Tarifs généraux, tarifs préférentiels, réductions et exemptions	96
A.	Tarifs généraux	96
B.	Tarifs généraux applicables aux héritiers en ligne directe, entre époux/partenaires	100
C.	Tarifs généraux applicables entre frères et sœurs	102
D.	Tarifs généraux applicables entre oncles ou tantes et neveux ou nièces	104
E.	Tarifs généraux applicables entre toutes autres personnes	105
F.	Tarifs préférentiels, réductions, exemptions	106
Section 3.	Principes de fiscalité attachée aux donations en Belgique	113
§ 1.	Détermination de l'imposition applicable aux donations dans un contexte international	114
A.	Absence de critère permettant d'éviter la double imposition internationale	114
B.	Cas particulier de la transmission des parts d'une SCI par donation	115
C.	Aperçu historique et cadre législatif applicable en Belgique	116
D.	Champ d'application matériel des droits d'enregist- rement de donation	116
E.	Champ d'application des droits d'enregistrement de donation	117
§ 2.	Base imposable des droits d'enregistrement de donation	118
A.	Donation d'instruments financiers admis à la négociation sur les marchés réglementés belges ou étrangers	118
B.	La donation a pour objet l'usufruit d'un bien	118
C.	La donation a pour objet la nue-propriété d'un bien	120

D. La donation a pour objet une rente, une pension viagère	120
E. La donation avec charge au profit d'un tiers	120
§ 3. Tarifs des droits d'enregistrement de donation	120
A. Taux ordinaire	120
B. Taux réduits sur la donation mobilière	122
C. Taux réduits sur la donation d'entreprise	122
Section 4. Mesures favorables diverses	123
Section 5. Principes fiscaux afférents aux donations et successions en France	125
§ 1. La base imposable aux droits de mutation à titre gratuit	125
A. Règles communes aux droits de succession et droits de donation	125
B. Règles spécifiques aux droits de succession	127
C. Règles spécifiques aux droits de donation	130
§ 2. Le tarif des droits de mutation à titre gratuit en vertu du droit fiscal français	132
A. Règles communes aux droits de succession et droits de donation	132
B. Règles spécifiques aux droits de succession	137
C. Règles spécifiques aux droits de donation	138
Section 6. Questions fiscales diverses liées à la réforme successorale civile belge	139
§ 1. La disposition générale anti-abus (art. 106 C. succ./3.17.0.0.2 CFF)	139
A. Principes	139
B. Impacts de la réforme successorale civile	140
§ 2. L'usufruit «successif» du conjoint survivant	141
A. Principe	141
B. Traitement fiscal successoral	142
§ 3. Le saut générationnel flamand	145
§ 4. Donations inégalitaires dans un contexte international	146
A. Principes relatifs au rapport successoral	146
B. Quelles incidences fiscales ?	147
C. <i>Quid</i> des incidences fiscales dans un cadre franco-belge ?	148

Le labyrinthe de l'imposition des revenus mobiliers	149
<i>Antoine DAYEZ</i>	
Introduction	149
Section 1. La détention d'actions: dividendes, plus-values et <i>corporate actions</i>	150
§ 1. La double imposition des dividendes	150
A. Introduction	150
B. Le problème vu du côté français: les arrêts du 7 mai 2014 du Conseil d'État français et du 17 septembre 2015 de la CJUE	151
C. Le problème vu du côté belge: l'arrêt de la Cour de cassation du 16 juin 2017	153
§ 2. Le régime fiscal des plus-values	161
A. Du côté belge	161
B. Du côté français	165
§ 3. La problématique des <i>corporate actions</i>	167
A. Introduction	167
B. Réductions et remboursement de capital libéré et de primes d'émission	168
C. Règle de réduction proportionnelle des fonds propres	172
D. Rôle et responsabilité des banques	176
Section 2. Échange automatique de renseignements	178
§ 1. Introduction	178
§ 2. Rappel: DAC 1	179
§ 3. DAC 2: l'échange automatique des informations financières	180
A. Introduction	180
B. Champ d'application <i>ratione materiae</i> : les informa- tions à rassembler	180
C. Champ d'application <i>ratione personae</i> : les Institu- tions financières et les Personnes devant faire l'ob- jet d'une déclaration	182
D. Procédures de <i>due diligence</i> : l'identification de la résidence fiscale des bénéficiaires	184
E. Protection des données individuelles et de la vie privée	186
F. Quelques conséquences pour les contribuables	186
Conclusion	188
Annexes	189

**Dispositifs fiscaux existants et réformes récentes :
la France renforce son attractivité** 193

Stéphanie VERZURA et Nicolas PHALEMPIN

Section 1. Les dispositifs existant en matière d'impôt sur les revenus du travail et du patrimoine	194
§ 1. Les dispositifs existant en matière d'impôt sur le revenu du travail et de certains revenus personnels des contribuables mobiles: le régime fiscal de faveur des impatriés	194
A. Champ d'application	194
B. Économie du régime	199
§ 2. Réforme de l'imposition des revenus du capital: instauration du prélèvement forfaitaire unique	214
A. Possibilité de renoncer, sur option, au PFU	214
B. Cas d'espèce	215
Section 2. Substitution de l'impôt sur la fortune immobilière à l'impôt sur la fortune	225
§ 1. Champ d'application	225
A. L'IFI conserve certaines caractéristiques de l'ISF	225
B. L'assiette est en revanche sensiblement restreinte	226
§ 2. Évaluation des actifs	234
§ 3. Prise en compte du passif	236
§ 4. Réductions d'impôt	238
§ 5. Plafonnement	238

Fiscalité de la société civile immobilière française dans un contexte franco-belge (revenus, plus-values, donation et succession) 239

Grégory HOMANS

Introduction	239
Section 1. Revenus distribués par la SCI translucide à ses associés résidents belges: aspects fiscaux	240
§ 1. Problématique	240
§ 2. Translucidité fiscale française: notion	241
§ 3. Distribution de revenus d'une SCI translucide à ses associés résidents belges: aspects fiscaux	242
A. Évolution du traitement fiscal	242
B. Détails de la nouvelle jurisprudence de la Cour de cassation belge	245

C. Revenus distribués par une SCI translucide à ses associés (personnes physiques résidentes belges) : « dividendes » ou « revenus innommés »	247
D. Incidence du projet d'extension du champ d'application de la « taxe Caïman »	248
E. Renégociations de la Convention fiscale franco-belge du 10 mars 1964	250
§ 4. Esquisse d'optimisation fiscale possible	250
Section 2. Vente des titres de SCI translucides : aspects fiscaux	251
§ 1. Traitement fiscal de la plus-value réalisée sur la vente des titres de SCI translucides	252
A. Titres de SCI translucides : meubles ou immeubles	252
B. Répartition du pouvoir d'imposition des plus-values réalisées sur les titres de SCI	254
§ 2. Vente des titres de SCI translucides par une personne physique résidente belge : droits de mutation français	257
A. Droits de mutation français applicables	257
B. Risque de requalification en cession directe d'immeubles ?	257
§ 3. Vente des titres de SCI translucides : obligations déclaratives françaises	258
Section 3. Donation des titres de SCI translucides entre deux résidents belges : aspects fiscaux	258
§ 1. Traité fiscal franco-belge en matière de donation	258
§ 2. Donations de titres de SCI translucides – Fiscalité française	259
A. Fondement du pouvoir d'imposition de la France	259
B. Droits de mutation français : taux, abattements, valorisation	259
C. Illustration pratique	261
§ 3. Donation de titres de SCI translucides – Fiscalité belge	262
A. Fondement du pouvoir d'imposition de la Belgique	262
B. Droits de donation belge : taux et valorisation	262
C. Donation d'immeubles français / donation de titres de SCI : brève comparaison	263
Section 4. Décès d'un résident belge propriétaire de titres de SCI translucides : aspects fiscaux	263
§ 1. Convention fiscale franco-belge du 20 janvier 1959	263
§ 2. Succession et SCI translucides : fiscalité française	264

§ 3. Succession et SCI translucides : fiscalité belge	265
A. Principes	265
B. Droits de succession belges : tarifs	265
C. Fiction fiscale dans un contexte franco-belge : illustration	266
Réflexions finales	266
Les assurances-vie : les cas de double imposition franco-belge	269
<i>Xavier CEULEMANS</i>	
Introduction	269
Section 1. Impôts en cas de vie	269
§ 1. Régimes applicables en Belgique en matière d'impôts directs et indirects	269
A. Champ d'application	269
B. Imposition	271
C. Exceptions à la taxation des contrats d'assurance- vie	272
D. Transformation et modification du contrat	274
E. Contrats multisupports	275
F. Les fonds internes dédiés (« FID »)	276
G. Taxe sur les opérations d'assurance	279
H. Taxe sur les opérations de bourse	281
I. Taxe « Caïman »	281
J. Taxe sur les comptes-titres	282
§ 2. Régimes applicables en France en matière d'impôt sur les revenus aux produits versés à des non-résidents	283
A. Primes versées jusqu'au 26 septembre 2017	283
B. Primes versées depuis le 27 septembre 2017	284
C. Exonération	284
D. Base imposable	284
E. Prélèvements sociaux	285
F. Mobilité	285
§ 3. Situations transnationales belgo-françaises	285
A. Disposition conventionnelle applicable	285
B. Imposition	287
C. Double imposition	288
Section 2. Impôts sur la transmission en cas de décès	290
§ 1. Régime fiscal belge	290
A. Principe	290
B. Cas d'application	291
C. Cas particulier des contrats souscrits par des époux mariés sous un régime de communauté	295

D. Exceptions	298
§ 2. Régime fiscal français	299
A. Droits de succession	299
B. Prélèvement spécifique	300
C. Tableau synthétique	301
D. Prélèvements sociaux	302
§ 3. Situations transnationales franco-belges	302
A. Champ d'application de la Convention	302
B. Planification successorale	304
Conclusion	311